

CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2019 - 2020

Règles spécifiques	Pourquoi
Je me mets en rang dans la cour.	Pour qu'on puisse nous compter.
Je me rends à la cantine sans courir et sans bousculade.	Pour aborder calmement le repas.
Je me lave les mains.	Le savon tue les microbes.
Je m'installe calmement à table.	Nous sommes nombreux et chacun souhaite manger dans le calme.
Je prends soin du matériel.	Il faut respecter le matériel mis à notre disposition.
Je reste assis correctement.	Une bonne position permet une bonne digestion.
Je mange proprement et calmement.	Pour ne pas gêner mon voisin.
Je ne joue pas avec la nourriture.	Je ne suis pas seul et je respecte la nourriture.
Je ne gaspille pas la nourriture.	
Je dois goûter de tout.	
Je ne jette pas la nourriture par terre.	Se lever gêne le service.
Je demande l'autorisation de me lever.	Pour éviter de faire du bruit en appelant.
Je lève le doigt pour demander quelque chose.	Ça dérange les autres, je peux parler sans élever la voix.
Je ne crie pas.	Pour participer aux tâches collectives.
Je débarrasse mes couverts	Pour éviter les bousculades et le bruit.
J'attends qu'on m'autorise à sortir de table.	

Tout manquement à ces règles entrainera une sanction, tableau des sanctions et sera signalé par un mot dans le cahier de relevé d'incidents spécifique à la cantine.

Sanctions
<p>1. Mise à l'écart de l'élève.</p> <p>2. Copie de lignes (signé par les parents pour le lendemain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PS : Coloriage de règles de vie. - MS : Je ne dois pas + verbe d'action à copier 1 fois ou coloriage de règles de vie. - GS : Copie de la règle transgressée 1 à 2 fois. - CP : Copie de la règle transgressée 3 à 10 fois + 1 fois supplémentaires par jour de retard. - CE1 : Copie de la règle transgressée 7 à 15 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard. - CE2 : Copie de la règle transgressée 10 à 20 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard. - CM1 : Copie de la règle transgressée 12 à 25 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard. - CM2 : Copie de la règle transgressée 15 à 30 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard. <p>3. conseil de discipline avec l'enseignant ou les adultes concernés, les parents, l'enfant</p> <p>4. Billet de rappel écrit dans le cahier de liaison.</p>

Réparations
<p>A. Nettoyage des objets ou du matériel.</p> <p>B. Excuses immédiates.</p> <p>C. Remplacement ou réparation des objets ou du matériel si nécessaire.</p>

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX
73670 ENTREMONT LE VIEUX

**CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE –
ANNEE 2019 - 2020**

RECEPISSE D'ACCEPTION

A compléter et à retourner

Je soussigné(e), , représentant(e)
légal(e) de
•
•
•

déclare avoir lu et approuvé la charte du restaurant scolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

Date et signature

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX
73670 ENTREMONT LE VIEUX

**CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE –
ANNEE 2019 - 2020**

RECEPISSE D'ACCEPTION

A compléter et à retourner

Je soussigné(e), , représentant(e)
légal(e) de
•
•
•

déclare avoir lu et approuvé la charte du restaurant scolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

Date et signature